Saint-Martin-d'Hères, le jeudi 30 juin 2022

Le président de l'Université Grenoble Alpes

à

Mesdames et messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes

Convocation au Conseil d'Administration

de l'Université Grenoble Alpes

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil d'Administration (CA) qui se tiendra le :

Jeudi 7 juillet 2022
De 8h30 à 12h et de 13h à 15h

Salles de séminaire 1 et 2
Bâtiment IMAG
700 Avenue Centrale
Domaine universitaire
38400 Saint-Martin-d'Hères

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Informations**

2. **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 15 mars 2022**

3. **Affaires financières**
   - 3.1. Comptes consolidés 2021 de l'UGA, de Floralis et de la Fondation UGA (vote)
   - 3.2. Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2022* (vote)
   - 3.3. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) (vote)
   - 3.4. Admissions en non-valeur (vote)
   - 3.5. Seuil minimal pour l'engagement de voies d'exécution après relances (vote)

4. **Points stratégiques**
   - 4.1. Bilan du contrat pluriannuel et du plan stratégique (janvier 2021 – avril 2022) (discussion)
   - 4.2. Avancement du schéma directeur Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) (discussion)
   - 4.3. Avancement du Plan d'Actions Égalité Professionnelle Femmes-Hommes (PAE) (discussion)
   - 4.4. Sortie de l'expérimentation :
     - 4.4.1. Révision des statuts (discussion)
     - 4.4.2. Rapport d'auto-évaluation HCERES (discussion)
   - 4.5. Bilan de la mise en place de l'Institut d'ingénierie et de management, Grenoble INP – UGA (discussion)
   - 4.6. Bilan de la mise en place des CSPM : faculté Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S), faculté des sciences et École universitaire de technologie (discussion)

5. Ressources humaines

5.1. Règlement de gestion des contractuels enseignants (vote)

5.2. Lignes Directrices de Gestion (LDG) indemnitaires des enseignants-chercheurs (vote)

5.3. Environnement social :

5.3.1. Modification du taux de subvention en matière de restauration collective (vote)

5.3.2. Ouverture du montant de la prime des Assistants de Prévention (AP) et Sécurité Incendie et Assistance à Personnes (SIAP) aux personnels BIATSS référents *Violences Sexistes et Sexuelles, Discriminations et Harcèlement* (VSSDH) et médiateurs (vote)

5.4. Revalorisation de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) (BIATSS) (vote)

6. Vie étudiante

6.1. Attribution des Bourses Régionales Mobilité Internationale Étudiant (BRMIE) de la Région Auvergne Rhône Alpes (vote)

6.2. Proposition d'exonération des droits d'inscription 2022-2023 pour les doctorants impactés par la COVID (vote)

6.3. Exonération des droits d'inscription pour les doctorants en situation de handicap (vote)

7. Affaires institutionnelles

7.1. Élection du vice-président Campus UGA Valence Drôme-Ardèche

7.2. Statuts d'UGA Éditions (vote)

7.3. Règlement intérieur de l'unité de service ITO@UGA (vote)

8. Questions diverses

***J'attire votre attention sur le fait que le point 3.2. Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2022 requiert le quorum physique et donc la participation de la moitié des membres en exercice (les procurations ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum physique).**

Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre du Conseil d'Administration, quel que soit son collège. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.
Un étudiant titulaire qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence.

Yassine LAKHNECH